

M. Jacques MYARD
Député des Yvelines
Maire de Maisons-Laffitte
Président du Groupe d'études
« Cheval »

M. Stéphane Le Foll
Ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire
et de la forêt, porte-
parole du gouverne-
ment
Cabinet du Ministre



Paris, le 1^{er} mars 2017

Monsieur le Ministre,

Je souhaite appeler votre attention sur la décision du Ministre de l'économie et des finances d'autoriser le lancement par la Française des Jeux (FDJ) dans plusieurs points de vente physiques de paris événementiels, soit des paris en direct sur des manifestations sportives en cours,

Il est fort regrettable que cette décision de Bercy intervienne alors que les conclusions du rapport que j'ai rendu public le 8 février, avec mon collègue R. Juanico, dans le cadre des travaux du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée Nationale (CEC), souligne les dangers d'une politique commerciale agressive de la FDJ.

Cette décision est inadmissible car, à la veille des élections, elle n'est pas de nature à favoriser une évaluation sereine de la politique des jeux.

La loi du 12 mai 2010 oblige les pouvoirs publics à veiller au développement équilibré et équitable des différentes catégories de jeux. Il va sans dire que la filière hippique va être durement affectée par ce qui s'apparente à une véritable rupture d'équilibre concurrentiel entre les deux opérateurs historiques.

Le lancement de paris directs va accentuer la cannabalisation des paris hippiques par les paris sportifs en dur qui s'est traduite par un effet de ciseau entre les deux types de paris : près d'1 milliard d'euros depuis 2010 s'est porté des paris hippiques aux paris sportifs.

De nouveaux transferts d'enjeux sont à redouter dans les points de vente partagés entre le PMU et la FDJ qui obtient là un avantage comparatif décisif : comme vous le savez, le

pari en direct est exclu pour les paris hippiques, car il s'agit d'un pari mutuel, fondé sur l'égalité entre les joueurs, et non d'un pari à la cote.

Les pouvoirs publics, et votre ministère en tant qu'autorité de tutelle, ne peuvent faire l'impasse sur l'impact d'une telle expérimentation tant au regard du respect de la concurrence, de l'intégrité des opérations de jeux que du pouvoir addictogène de ces paris événementiels.

Je vous serais reconnaissant d'intervenir auprès de votre collègue afin qu'il revienne sur cette décision afin de préserver les intérêts économiques de la filière hippique sur laquelle vous exercez votre tutelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression *de ma haute considération*
républicaine



Jacques Myard